

Guide de développement des énergies renouvelables

Contexte

Organisées autour d'un même bassin de vie et d'emploi, les Communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire ont uni leurs forces et se sont dotées en mars 2020 d'un projet politique commun : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

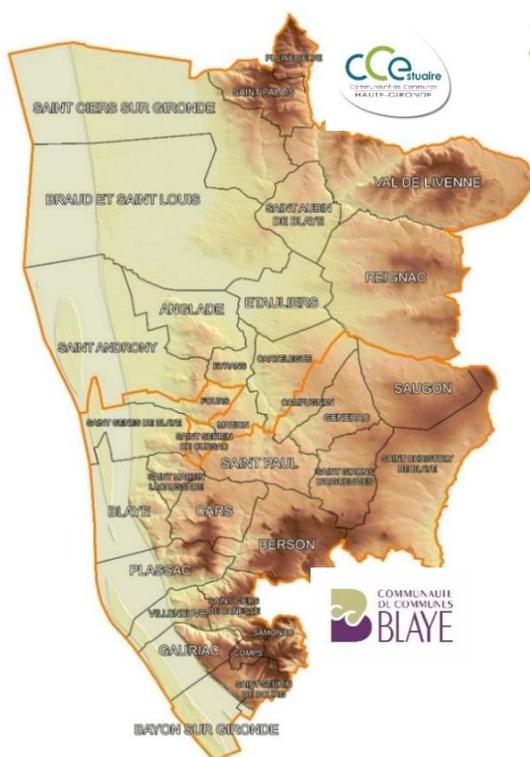
Ce schéma planifie sur 20 ans les grandes orientations d'aménagement et de développement pour notre territoire.

Le développement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles, est une des orientations du SCoT pour répondre aux défis climatique et environnemental.

Après 2 ans de réflexion, les élus ont défini un cap : l'objectif est de couvrir en 2030 25% des consommations du territoire par des énergies renouvelables locales.

La lecture de ce document vous précisera les contours de cette ambition !

NOTRE TERRITOIRE AUJOURD'HUI



35 850 habitants
48%

La dépendance du territoire aux énergies fossiles (hors transport en transit sur l'autoroute)

94 M€

Facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire en 2022 (en hausse de 30% depuis 2019)

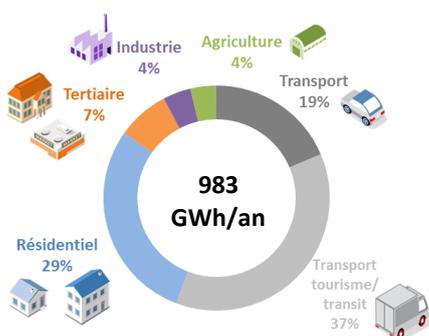
13%

Part d'énergie renouvelable sur la consommation totale du territoire

225 ktCO₂

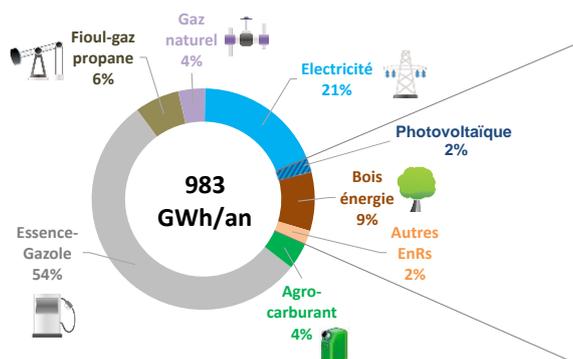
Emissions de GES provenant de la consommation d'énergie du territoire

Consommation par secteur



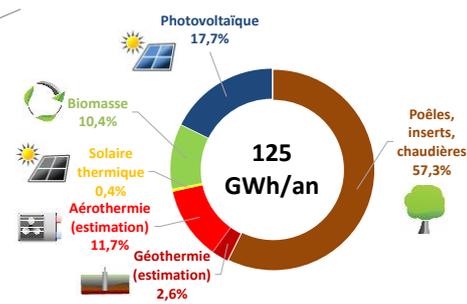
Sources : ALEC, 2019

Consommation par énergie

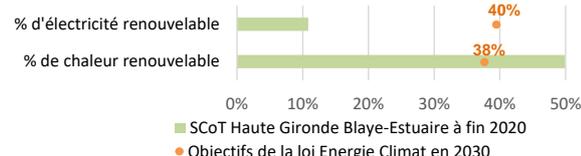


← **13%**

Production d'énergies renouvelables



Si le territoire est en avance sur la production de chaleur renouvelable, il est en revanche très en retard pour la production d'électricité renouvelable au regard des objectifs de la loi Énergie Climat.



LA VOLONTÉ LOCALE D'ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

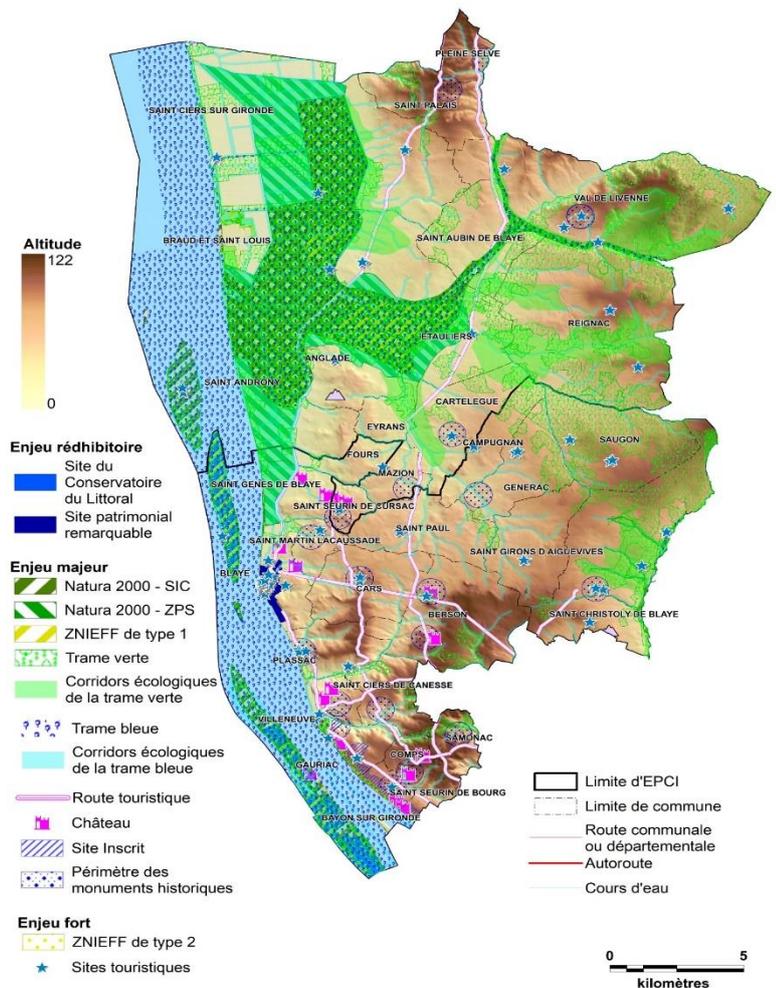
Développer les énergies renouvelables ne peut pas se faire au gré des opportunités, des projets. C'est encore plus vrai sur un territoire comme le nôtre qui présente des contraintes de risques importantes, des enjeux forts de protection des terroirs viticoles, des paysages, du patrimoine et de l'environnement. **Leur développement doit être réfléchi, organisé, anticipé et partagé pour être accepté.**

L'étude du SCoT pour planifier le développement des énergies renouvelables a été réalisée dans cet objectif. Elle a associé largement.

Elle donne **des objectifs de production par filière énergétique**, identifie **des zones préférentielles pour leur développement et d'autres à éviter**, établit **des principes d'aménagement** pour la bonne intégration des projets dans leur environnement.

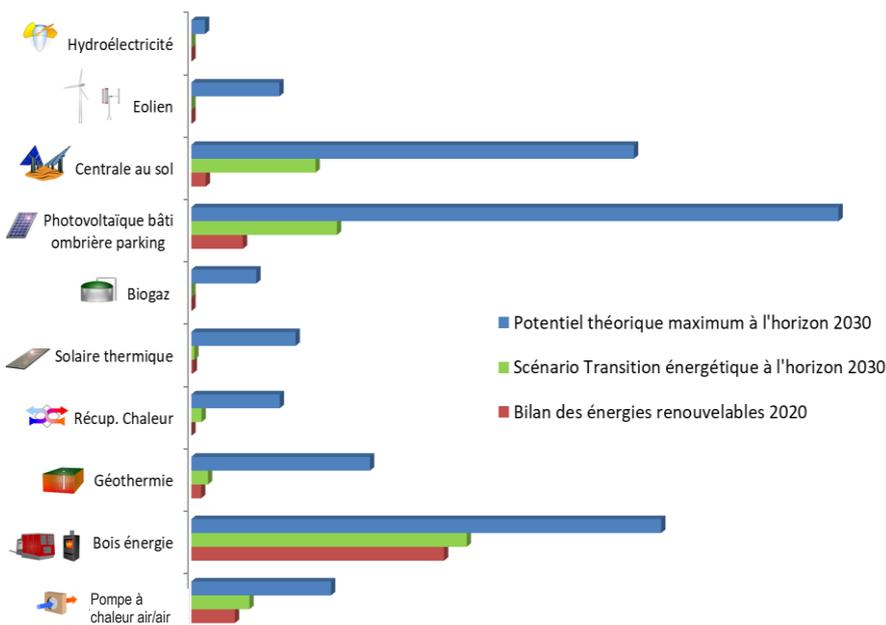


Visite du réseau de chaleur bois de la commune de Gênerac



Carte des secteurs à enjeux à éviter pour les projets de centrales photovoltaïques au sol

LES GISEMENTS POTENTIELS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

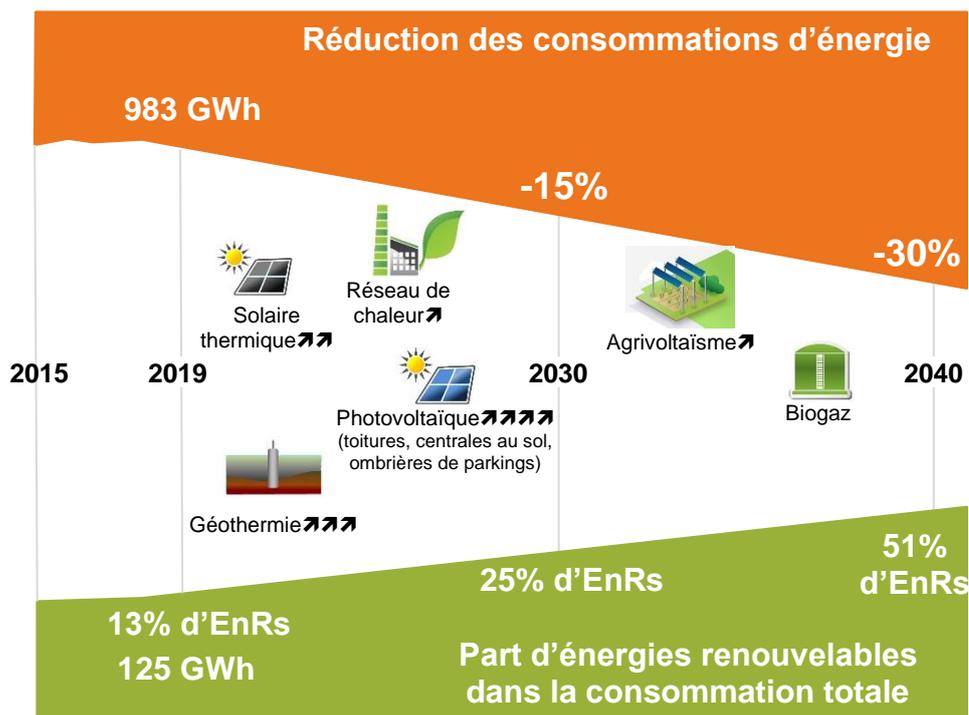


Source : Axenne

La quasi-totalité des filières, mises à part le bois énergie et l'aérothermie (pompe à chaleur air/air ou air/eau), sont sous-exploitées au regard des potentiels théoriques (barre rouge).

Les potentiels théoriques des énergies renouvelables s'étudient par filière et ne s'additionnent pas (sous peine de voir les maisons équipées de plusieurs systèmes de chauffage). Ils sont toutefois intéressants ; ils permettent de constater la marge de progression sur chaque filière par rapport à la situation à fin 2020.

TENDRE VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



X 1,7 Production d'EnRs

Multiplication de la production d'énergies renouvelables en 2030

40 M€

Economie qui retourne au territoire en 2030 avec les énergies renouvelables

25%

Part d'énergie renouvelable sur la consommation totale du territoire en 2030

65 ktCO₂

Emissions de GES évitées en 2030 avec les énergies renouvelables

TROIS AXES DE PROGRÈS POUR RELEVER LE DÉFI

La concertation des élus, des partenaires institutionnels, des acteurs du secteur énergétique et des entreprises du territoire a fait ressortir trois pistes d'amélioration pour réduire les consommations énergétiques et accroître la part des énergies renouvelables :

1) Renforcer l'animation territoriale autour des énergies renouvelables, faire monter en compétence le territoire

2) Accompagner le développement des énergies renouvelables, l'encadrer et associer davantage les acteurs et la population aux projets

3) Mieux intégrer les énergies renouvelables dans les politiques publiques, les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement des collectivités



Forum sur la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie énergétique du territoire, à Berson

TOUS CONCERNÉS !

La mobilisation de tous – ménages, entreprises, agriculteurs, collectivités – sera nécessaire pour multiplier par 4 la production d'électricité renouvelable et par 1,8 la production de chaleur renouvelable d'ici 2030. Le rythme de développement va s'accélérer sous l'action de la réglementation (Décret Tertiaire) et de la nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023.

DIVERSIFIER LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

Avec une couverture de 50 % de ses besoins en chaleur par le bois-énergie (poêles, inserts et chaudières dans les habitations) et la biomasse (distilleries), le territoire dépasse déjà les objectifs de production de chaleur renouvelable fixée par la loi Energie Climat pour 2030 (38%). Il ne veut pas en rester là et ambitionne d'atteindre un niveau de 72 % pour limiter le recours aux énergies fossiles (fioul, gaz naturel et propane) dans tous les secteurs.

Le solaire thermique, la géothermie, la récupération de chaleur fatale sont des ressources énergétiques bien présentes mais insuffisamment exploitées aujourd'hui sur notre territoire. Leur développement dans le futur permettra de diversifier les sources de production de chaleur renouvelable et ne pas laisser la seule filière bois-énergie répondre aux besoins.

DÉVELOPPER EN PRIORITÉ LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le territoire accuse un retard dans la production d'électricité renouvelable. **Le potentiel en hydroélectricité et en éolien est quasi-inexistant. Le territoire ne peut compter que sur le photovoltaïque pour développer l'électricité renouvelable.** Panneaux solaires sur les toitures, ombrières sur les parkings, centrales au sol, le photovoltaïque sera développé sous toutes ses formes.

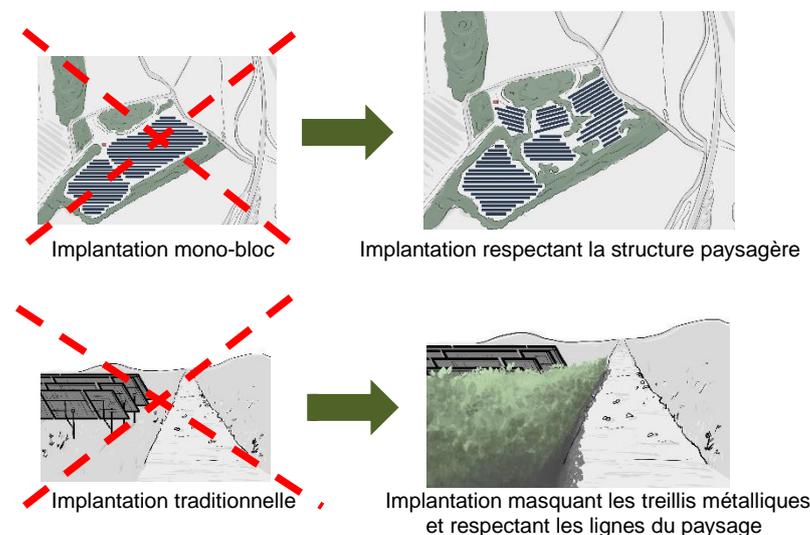
Les projets agrivoltaïques de qualité seront accompagnés s'ils correspondent aux attendus des élus et acteurs agricoles locaux et à la définition de l'agrivoltaïsme donnée par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023.

Les collectivités veilleront à ce que les espaces artificialisés et dégradés soient mobilisés prioritairement par les opérateurs et à ce que les espaces naturels soient évités dans la mesure du possible.

AVOIR UNE APPROCHE EXEMPLAIRE DE L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DES PROJETS

Les collectivités seront également vigilantes à la bonne intégration architecturale et/ou paysagère des installations d'énergies renouvelables. Des règles d'urbanisme et des principes d'aménagement pour modérer la perception des installations seront inscrits pour cela dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Illustrations de recommandations pour l'intégration paysagère d'une centrale photovoltaïque au sol



Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Espace France Services - 32 rue des
Maçons - BP 134
33394 BLAYE Cedex
Tél. : 05.57.42.68.90

Courriel : contact@scot-hautegironde.fr

Responsable de publication :

Denis Baldès, Président

Rédaction : Axenne/SMSHGBE, juin 2023

Crédits : Axenne, Ook., SMSHGBE

Pour avoir plus d'informations, rendez-vous sur www.scot-hautegironde.fr

L'Europe et la Région Nouvelle-Aquitaine soutiennent le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dans la réalisation de l'étude de planification des énergies renouvelables et de récupération sur son périmètre.

